



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
Commandement de la zone maritime Méditerranée
Division « opérations »**

Toulon, le 18 avril 2023
N° 500682 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi
commandant la zone maritime Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la Mer du Var

- OBJET** : demande modifiée de concession du domaine public maritime à la commune de Saint-Raphaël pour la plage naturelle d'Agay. Avis du commandant de zone maritime Méditerranée.
- RÉFÉRENCES** : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R2124-56) ;
b) votre courriel du 24 mars 2023.
- T. ABROGÉ** : concession n° 34 du 23 mars 2023.

En réponse à votre demande citée en référence b), vous sollicitez, l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour une demande de concession de la plage naturelle d'Agay au profit de la commune de Saint-Raphaël, pour une durée de 10 ans à partir du 1er janvier 2024.

Cette nouvelle concession se décompose en 3 lots, 2 zones spécifiques et 3 zones d'échouage, des installations liées au secours et à l'accueil des personnes en situation de handicap sont également prévues.

J'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à cette demande avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- situés en zone Natura 2000, ces aménagements devront respecter les mesures de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var - Direction départementale des territoires et de la mer du Var – Service mer et littoral – Bureau littoral est - pour M. Christophe Martin - (christophe.martin@var.gouv.fr).

COPIES :

- PREMAR MED/AEM
- Sémaphore de Dramont
- CECMED/DIV_OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV_OPS/SEC
- archives.